

COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : PONS BERTAINA Viviane, EYFFRED Guy, LAUTARD Yvan, HONNORAT Cédric, GONZALEZ Jean José, ROBUTTE Damien, MASSE Karine, PASCAL Suzanne, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine, LESCUT Carol.

Représenté : BONNET Jean Charles par PONS BERTAINA Viviane.

Secrétaire de séance : ROBUTTE Damien.

ORDRE DU JOUR :

1/ désignation des délégués au SIERT Annot/Entrevaux.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de réseaux de télécommunications Annot/Entrevaux a pour compétence l'éclairage public et les réseaux télécommunications pour les 13 communes des anciens cantons d'Annot et d'Entrevaux.

Il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires pour représenter la Commune au sein du SIERT.

Après un appel à candidature, il est procédé à l'élection des 2 délégués titulaires dans les conditions réglementaires. A l'issue de ces opérations, et après en avoir délibéré, sont désignés :

- PONS BERTAINA Viviane
- ROBUTTE Damien

délégués au SIERT Annot/Entrevaux.

Approuvé à l'unanimité

2^{ème} délibération : désignation d'un délégué au sein du syndicat AGEDI.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNE Madame PONS BERTAINA Viviane, Maire, domiciliée à Méailles (04240), adresse mail : bertaina.viviane@gmail.com, téléphone : 06 30 51 16 09, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Approuvé à l'unanimité

3^{ème} délibération : délégués à l'association des Communes Forestières.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de désignation de l'élu correspondant de l'association des Communes Forestières,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Désigne :

- en tant que délégué titulaire : Monsieur LAUTARD Yvan,
- en tant que délégué suppléant : Monsieur ROBUTTE Damien.

Approuvé à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.